

SARL 2CZI
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 €
Siège social : 239, la Boule du Bois
85190 AIZENAY
N° d'identification 492 377 791 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 17 décembre,
A 9 heures,
Au siège social à AIZENAY

Les associés se sont réunis sur convocation de la gérance, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

- Madame Isabelle GENDRE, née POUVREAU demeurant 239, la Boule du Bois – 85190 AIZENAY détenant 100 parts sociales,
- Monsieur Dany GENDRE, demeurant 239, la Boule du Bois – 85190 AIZENAY, détenant 100 parts sociales,
- Madame Elisabeth CHABOT, née GENDRE demeurant La Préfinière – 85190 LA GENETOUZE, détenant 100 parts sociales,
- Monsieur Stéphane CHABOT, demeurant La Préfinière – 85190 LA GENETOUZE détenant 100 parts sociales.

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 400 parts sociales sur les 400 parts sociales formant le capital de la société.

Madame Elisabeth CHABOT préside la séance en qualité de co-gérante.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des parts sociales
L'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose et met à disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la présidente rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Ratification du remplacement du co-gérant.

Le Président donne lecture aux associés du rapport de la gérance.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant :

Madame Isabelle GENDRE, demeurant 239, la Boule du Bois – 85190 AIZENAY, pour une durée indéterminée.

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Dany GENDRE de ses fonctions de co-gérant notifiée le 01 décembre 2023.

Madame Isabelle GENDRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Isabelle GENDRE a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

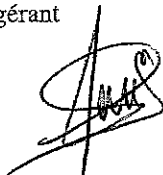
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à AIZENAY
Le 17 décembre 2023

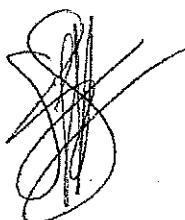
Monsieur Dany GENDRE
Co-gérant



Madame Elisabeth CHABOT
Co-gérante



Monsieur Stéphane CHABOT
Associé



Madame Isabelle GENDRE
Associée
"Bon pour acceptation de la fonction de
co-gérante"

Bon pour acceptation de la
fonction co-gérante

